

**ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS NATIONALES DE  
LA CONVENTION COLLECTIVE**

**INTERVENUE ENTRE**

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

**ET**

**LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES (FP-CSN)**

**JUIN 2023**

**CONSIDÉRANT** l'accessibilité à la prime de psychiatrie ainsi que la compensation monétaire prévus à l'article 8 de la section II de l'annexe A pour les personnes salariées des centres hospitaliers psychiatriques et aux centres d'activités visés;

**CONSIDÉRANT** la création du centre d'activité 5943 - Soins intensifs dans la communauté dont les activités étaient anciennement rattachées au centre d'activité 5941 - Suivi intensif dans le milieu;

**CONSIDÉRANT** la création du centre d'activité 5944 - Programme premiers épisodes psychotiques (PPEPP) dont les activités étaient anciennement rattachées au centre d'activité 6330 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale;

**CONSIDÉRANT** que les centres d'activités 5941 – Suivi intensif dans le milieu et 6330 – Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale sont éligible à la prime de psychiatrie ainsi que la compensation monétaire en vertu de l'article 8 de la section II de l'annexe A;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

Les dispositions nationales de la convention collective entrée en vigueur le 24 octobre 2021 et liant,

d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)

et d'autre part,

LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES (FP-CSN)

sont modifiées de la façon suivante :

1. **L'article 8 de la section II de l'annexe A est modifié par l'ajout des centres ou sous-centres d'activités suivants :**
  - 5943 Soins intensifs dans la communauté ;
  - 5944 Programme premiers épisodes psychotiques (PPEP) ;

La présente entente entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 18 <sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE septembre 2023.

LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES  
(FP-CSN)

LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DU SECTEUR DE  
LA SANTÉ ET DES SERVICES  
SOCIAUX (CPNSSS)



Steeve Veilleux  
Porte-parole - FP-CSN



Jean-Guy Payette  
Porte-parole - CPNSSS



FP-CSN



CPNSSS

17th Nov 1914

17

Dear Mother  
I received your letter  
of the 14th and was  
glad to hear from  
you. I am well and  
hope these few lines  
will find you all the  
same. I am writing  
you now from the  
hospital. I am  
feeling better but  
am still in bed.  
I am sure you will  
be glad to hear  
from me again.  
I am  
Your affectionate  
son  
John